

## FORMATION PASSERELLE

(Levée du code 78)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Notre école de conduite existe depuis 1975 et ainsi des milliers de conducteurs nous ont déjà fait confiance et nous les en remercions.

A vous aussi, nous voulons vous remercier de la confiance que vous voulez bien nous témoigner

*Personnes concernées : Conducteurs titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons non médicales. Objectifs de la formation : Il s'agit, pour les titulaires du permis de conduire des véhicules de la catégorie B assorti du code restrictif 78 (qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales), de faire lever cette restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.*

*A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite. La formation ne peut être suivie moins de trois mois après l'obtention de la catégorie B.*

### Votre formation pratique se déroulera pendant 7 heures :

Elle comprendra **2 séquences** conformes à la réglementation en vigueur.

#### SÉQUENCE 1 :

/2h

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes : - Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre, - Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité, Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

#### SÉQUENCE 2 :

/5h

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes : - Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite, - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

**Durée totale de la formation = 7h00**

**Notre devise : VOTRE REUSSITE FAIT NOTRE SUCCES**



Signataire de la Charte Qualité



**Siège Social : LE BOUSCAT**  
223 boulevard Godard  
33110 Le Bouscat

Tél. 05 56 39 89 13 - Fax 05 56 39 50 86  
Agrément n° E 05 033 1139 0

**BORDEAUX-CAUDÉRIAN**  
137 bis avenue du Général Leclerc  
33200 Bordeaux-Caudérian  
Tél. / Fax : 05 56 02 07 00  
Agrément n° E 05 033 1142 0

**LE BOUSCAT**

1 rue Paul Bert  
33110 Le Bouscat  
Tél. / Fax : 05 56 42 08 85  
Agrément n° E 05 033 1140 0

**GUJAN**

104 cours de la République  
33470 Gujan Mestras  
Tél. / Fax : 05 57 52 00 59  
Agréments n° E 06 033 1160 0 / 033010

**LA TESTE**

7 avenue du Général Leclerc  
33260 La Teste de Buch  
Tél. / Fax : 05 57 52 68 01  
Agrément n° E 05 033 1141 0

**LE HAILLAN**

217, avenue Pasteur  
33185 Le Haillan  
Tél. / Fax : 05 56 28 29 30  
Agrément n° E 06 033 1158 0

**MÉRIGNAC**

47 avenue de l'Yser  
33700 Mérignac  
Tél. / Fax : 05 56 97 95 95  
Agrément n° E 08 033 1211 0

**Agence bateau : ARCACHON**

4 quai Capitaine Allègre  
33120 Arcachon  
Tél. / Fax : 05 56 66 24 58  
Agrément n° 033017